



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

SEANCE DU 29 MARS 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quatorze , le vingt-neuf mars, à 10 heures 30 , les membres du conseil municipal de la commune d' ARDES SUR COUZE proclamés élus suite aux récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

1. ALLEZARD Isabelle
2. ANGLARET Valérie
3. BALME DU GARAY Marie Thérèse
4. BOURDIOL Michel
5. BUFFAY Florence
6. DELOISON Marc
7. FINAUD Richard
8. FOLIO Claire
9. GAILLOT Rémy
10. MAGNE Ludovic
11. MICHALON Daniel
12. MONIER Sylvie
13. ROUSSET Guillaume
14. THERME Jacques
15. VEISSIERE Bernard

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer M. et Mmes ALLEZARD Isabelle, ANGLARET Valérie, BALME DU GARAY Marie Thérèse, BOURDIOL Michel, BUFFAY Florence, DELOISON Marc, FINAUD Richard, FOLIO Claire, GAILLOT Rémy, MAGNE Ludovic, MICHALON Daniel, MONIER Sylvie, ROUSSET Guillaume, THERME Jacques et VEISSIERE Bernard dans les fonctions de conseillers municipaux.

Mme BALME DU GARAY Marie Thérèse, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Sylvie MONIER

Le conseil a désigné deux assesseurs : Madame Florence BUFFAY et Monsieur Ludovic MAGNE.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 du Code Général des Collectivités, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
A DÉDUIRE : <i>bulletins litigieux énumérés</i>		0
<i>aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral</i>		0

RESTE, <i>pour le nombre des suffrages exprimés</i>	=	15
Majorité absolue		8

Ont obtenu : M. VEISSIERE Bernard : 15 Voix

M VEISSIERE Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Objet : Détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut déterminer le nombre d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à quatre le nombre d'Adjoints.

Le Maire approuve la décision du Conseil Municipal et fixe à quatre le nombre d'Adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
A DÉDUIRE : <i>bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral</i>		0
		<hr/>
RESTE, <i>pour le nombre des suffrages exprimés</i>	=	15
Majorité absolue		8

Ont obtenu : M. ROUSSET Guillaume : 15 Voix

Monsieur ROUSSET Guillaume ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE élu Maire, à l'élection du Second Adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
A DÉDUIRE : <i>bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral</i>		0
		<hr/>
RESTE, <i>pour le nombre des suffrages exprimés</i>	=	15
Majorité absolue		8

Ont obtenu : Mme BALME DU GARAY Marie Thérèse : 15 voix

Madame BALME DU GARAY Marie Thérèse ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2nd Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
A DÉDUIRE : <i>bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral</i>		0
		<hr/>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	=	15
Majorité absolue		8

Ont obtenu : M THERME Jacques 15 Voix

Monsieur THERME Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE élu Maire, à l'élection du quatrième Adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
A DÉDUIRE : <i>bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral</i>		0
		<hr/>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	=	15
Majorité absolue		8

Ont obtenu : M MICHALON Daniel : 15 Voix

Monsieur MICHALON Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions

CONSEILLERS DELEGUES

Considérant que les Adjoints sont tous titulaires d'une délégation et que la commission technique nécessite un suivi régulier des travaux et un accompagnement soutenu des agents techniques afin de contribuer à l'embellissement de la commune qui vise l'obtention du label « Plus beau Village de France ». Le Maire propose la création de deux postes de conseiller délégué rattachés à la commission technique. Accord unanime du Conseil. M Michel BOURDIOL et M Richard FINAUD acceptent d'être nommés conseiller délégué à compter du 1^{er} avril 2014 afin de compléter l'organisation de travail que s'est donné le conseil municipal.

INDEMNITE D'ELUS

Vu le code des collectivités territoriales il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux élus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d' Adjoints dans l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants ;

- Maire : indemnité maximum majorée de 15% au titre de la Commune chef lieu de Canton ; ce montant sera réduit de 15 % pour permettre d'indemniser des conseillers délégués.
- Adjoint : indemnité maximum majorée de 15 % au titre de Commune chef lieu de Canton ; ce montant sera réduit de 15 % pour permettre d'indemniser des conseiller délégués.
- Conseiller délégué : au nombre de 2 maximum, chacun des conseillers délégués se verra attribuer une indemnité égale à la moitié des montants déduits de l'indemnité du Maire et des Adjoints.

Le versement de ces indemnités ne peut avoir pour effet d'aboutir à un dépassement du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ; l'indemnité versée à un conseiller délégué ne peut en outre être supérieure à celle du Maire ou des Adjoints. Les crédits nécessaires seront inscrits au sous chapitre du budget principal de la commune. Accord unanime du conseil.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DELEGATION AUX ADJOINTS

Bernard VEISSIERE rappelle aux nouveaux élus les principes de fonctionnement du conseil municipal et souhaite que chaque élu trouve sa place au sein des différentes commissions communales. Il propose de définir deux «grandes commissions principales» qui laisseraient l'opportunité à chacun d'intégrer les groupes de travail dans les domaines où il souhaiterait intervenir.

Commission « Administration et vie locale » :

- Finances – Budget
- Recherche de subventions
- Vie associative
- Animations
- Culture – sport
- Personnel administratif et scolaire
- Social
- Economie Tourisme Agriculture
- Accueil de nouvelles populations
- Communication
- Site internet

Mmes Isabelle ALLEZARD, Valérie , ANGLARET, Florence BUFFAY , Claire FOLIO , M Marc DELOISON, Rémy GAILLOT, Ludovic MAGNE acceptent de faire partie de cette commission présidée par Bernard VEISSIERE, Maire, et accompagnée par Marie Thérèse BALME DU GARAY et Guillaume ROUSSET tous deux adjoints et délégués par le conseil municipal pour gérer cette commission.

Une délégation de signature sera donnée à Mme Marie Thérèse BALME DU GARAY pour permettre la bonne continuité du service public en cas d'absence du Maire.

Commission « Technique » :

- Patrimoine bâti
- Réseaux humides
- Foncier
- Ordures ménagères
- Personnel technique
- Voirie
- Réseaux secs
- Espaces verts - fleurissement
- Sécurité circulation

Mme Sylvie MONIER, M Michel BOURDIOL, M Richard FINAUD acceptent de faire partie de cette commission présidée par Bernard VEISSIERE, Maire et sera accompagné par Jacques THERME et Daniel MICHALON, tous deux adjoints et délégués par le conseil municipal pour gérer cette commission.

DESIGNATIONS DE DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Ardes Communauté : Le nouveau mode de scrutin a défini les représentants de chaque commune devant siéger à Ardes Communauté, soit dans l'ordre, le Maire, puis les Adjoints, puis les conseillers ayant obtenu le plus de voix lors de l'élection du conseil municipal. Le nombre de conseillers communautaires pour la commune d'Ardes étant fixé à 5, Bernard VEISSIERE, Guillaume ROUSSET, Marie Thérèse BALME DU GARAY, Jacques THERME et Daniel MICHALON, Maire et Adjoints sont désignés conseillers communautaires.

EPF Smaf : M Guillaume ROUSSET est nommé délégué titulaire et Mme Sylvie MONIER est nommée déléguée suppléante à l'EPF-Smaf.

Syndicat des eaux du Cézallier : M Jacques THERME et Michel BOURDIOL sont désignés délégués titulaires. M Daniel MICHALON et Richard FINAUD délégués suppléants au syndicat des eaux du Cézallier.

Parc des volcans d'Auvergne : Le conseil désigne Marc DELOISON comme représentant de la commune au Parc des Volcans d'Auvergne.

Maison de retraite : Mmes Marie Thérèse DU GARAY, Valérie ANGLARET et M Michel BOURDIOL sont désignés pour représenter la commune au conseil d'administration de la maison de retraite.

Ecole primaire : Mmes Isabelle ALLEZARD et Claire FOLIO sont nommées déléguées de la commune auprès de l'école primaire.

Correspondant défense : Le conseil Municipal nomme M Jacques THERME, correspondant défense pour représenter la commune d'Ardes.

Secteur Intercommunal d'Electricité d'Ardes : Bernard VEISSIERE est nommé délégué titulaire et Jacques THERME délégué suppléant du Secteur Intercommunale d'Electricité d'Ardes.

délégué suppléant du Secteur Intercommunal Electrique d'Ardes.

DESIGNATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Conformément au code des marchés publics il convient d'élire 4 membres titulaires et 4 membres suppléants à la commission d'appel d'offre. Sont élus à l'unanimité :

Titulaires

M Bernard VEISSIERE
Mme BALME DU GARAY Marie Thérèse
M Guillaume ROUSSET
M Michel BOURDIOL

Suppléants

M Jacques THERME
M Daniel MICHALON
M Richard FINAUD
M Ludovic MAGNE

DIVERS

Frais de mission : Le Maire rappelle aux élus que leur implication dans la vie communale peut les conduire à engendrer des frais pour certaines réunions ou missions. Il propose que la commune prenne en charge les frais de missions rattachés à ces déplacements. Ceux-ci seront remboursés sur justificatif. Il en sera de même pour les frais de mission liés aux déplacements des agents communaux.

Compte rendu de réunion : Ludovic MAGNE souhaite que les comptes-rendus de réunion soient disponibles plus rapidement pour les élus n'ayant pu participer au conseil municipal. Une publication des notes et discussions évoquées lors de ces séances pourrait être envoyée en interne aux élus en attendant le compte rendu officiel de la réunion.

Réunion : Bernard VEISSIERE propose aux membres du conseil de fixer la date de la prochaine réunion qui concernera le budget, la date du 23 avril est retenue, une convocation leur sera adressée ultérieurement. En attendant, les deux commissions technique et administrative se réuniront pour définir leur fonctionnement et mettre en place un calendrier de travail.

La séance est levée à 12 h 15